

LA "MARQUISE" DE SEVIGNÉ, DE LA BRETAGNE A LA PROVENCE

Voici une vingtaine d'années, l'écrivain Michel Mohrt, dans une chronique parisienne, constatait, non sans un brin de nostalgie, la disparition de l'art épistolaire. Madame de Sévigné n'adresserait plus aujourd'hui à sa fille si chère des lettres innombrables. Elle décrocherait son téléphone. De même, la comtesse de Grignan n'aurait pas besoin des informations transmises par sa mère si possessive. Elle connaîtrait par la télévision, la radio, la presse écrite ou autres moyens informatiques, les dernières nouvelles de la Cour et de la ville.

Ces considérations donnent un regain d'intérêt à la lecture de l'abondante correspondance de l'estimée "marquise". De solides études viennent au secours de ce penchant en permettant de mieux se glisser dans l'univers intime des Sévigné.

Bretagne et Sévigné, c'est tout un ! Alliée aux plus puissantes Maisons du duché, cette famille pouvait légitimement tirer orgueil de son ancienneté et de l'illustration de beaucoup de ses membres. Devenue bretonne par son mariage en 1644, Marie de Rabutin-Chantal fit de longs séjours au château des Rochers, proche de Vitré. Ses lettres nous disent son attachement à cette terre provinciale que, selon son humeur du moment, elle aimait ou détestait cordialement !

Dans son "Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France", Albert Dauzat note pour Sévigné : "nom de localité et d'ancien fief marquisal (Ille-et-Vilaine)". Cette définition comporte une part de vérité et une part d'erreur. Effectivement, Sévigné désigne un lieu-dit "aux portes de Rennes", situé sur le territoire de la paroisse de Cesson, sur la rive gauche de la Vilaine, à courte distance du bourg de Noyal. Ceci étant, le domaine ne fut jamais érigé en marquisat, se contentant du rang de baronnie d'ancienne fondation.

Les généalogistes et hérauts d'armes du XVIIème siècle s'accordaient pour faire remonter la lignée des Sévigné jusque vers l'an Mil. On peut, en tout cas, affirmer qu'un représentant de cette famille fut honoré en 1440 du titre envié de "chevalier banneret", en récompense de ses loyaux services, par le duc Jean V. Dans une de ses missives à son parent, le frivole et libertin Bussy, datée du 4 décembre 1668, la "Marquise" lui faisait part du prochain mariage de sa fille avec le comte de Grignan, vanta l'antiquité des aïeux de son défunt mari. "Je sais que vous avez mis au bas du portrait que vous avez de moi, que j'ai été mariée à un gentilhomme breton, honoré des alliances de Vassé et de Rabutin. Cela n'est pas juste, mon cher cousin. Je suis depuis peu si bien instruite de la maison de Sévigné, que j'aurais sur ma conscience de vous laisser dans cette erreur. Il a fallu montrer notre noblesse de Bretagne, et ceux qui en ont le plus ont pris plaisir de se servir de cette occasion pour étaler leur marchandise. Voici le nôtre :

"Quatorze contrats de mariage de père en fils ; trois cent cinquante ans de chevalerie ; les pères quelquefois considérables dans les guerres de Bretagne, et bien marqués dans l'histoire ; quelquefois retirés chez eux comme des Bretons ; quelquefois de grands biens ; quelquefois de médiocres mais toujours de bonnes et grandes alliances. Celles de trois cent cinquante ans, au bout desquels on ne voit que des noms de baptême, sont du Quelnec, Montmorency, Baraton et Châteaugiron. Ces noms sont grands ; ces femmes avaient pour mari des Rohan et des Clisson. Depuis ces quatre, ce sont des Guesclin, des Coëtquen, des Rosmadedec, des Rieux, des Bodégat, des Plessis-Treal, et d'autres qui ne me reviennent présentement, jusqu'à Vassé et jusqu'à Rabutin. Tout cela est vrai, il faut m'en croire..."

Son correspondant bourguignon lui rétorque par une missive du 8 décembre : "Pour les maisons que vous me mandez qui sont meilleures que la nôtre, je n'en demeure pas d'accord. Je le cède à Montmorency pour les honneurs et non pour l'ancienneté. Mais pour les autres je ne les connais pas. Je n'y entends non plus qu'au bas-breton. Je ne suis pas cependant sans quelque connaissance en cette matière.

"Je tiens les Guesclin, les Rosmadec, les Coëtquen et les Rieux meilleurs que les Quelnec, les Baraton et les Châteaugiron. Mais il n'est pas question de faire des comparaisons."

La "Marquise" ne voulut point rendre les armes et répondit vigoureusement à son cousin le 7 janvier 1669 : "Pour notre chevalerie de Bretagne, vous ne la connaissez point. Le Bouchet, qui connaît les maisons dont je vous ai parlé, et qui vous paraissent bien barbares, vous dirait qu'il faut baisser pavillon devant elles." Une affirmation qui ne supportait pas de réplique. Chacun campe sur ses positions.

Si la renommée des Sévigné ne pouvait être sérieusement contestée, leur fortune semblait plus sujette à caution. Au jour de son union avec cette enfant de dix-huit ans qui devait faire connaître son nom aux quatre coins du monde, Henri de Sévigné possédait quelques terres en Bretagne. Il les lui présenta peu après, lors d'un premier séjour dans la province ; une manière de voyage de noces.

La seigneurie de Sévigné, à deux lieues de Rennes, qui menaçait d'être engloutie à chaque crue de la Vilaine, constituait une assise bien fragile pour la bannière d'un chevalier ou le tortil d'un baron. Le Haut-Sévigné proprement dit se composait de deux métairies, deux moulins et plusieurs petits fiefs disséminés dans les environs, qui avaient pour nom L'Evêque, La Palonnaye, Le Bourg, Le Val Froment, Le Chancelin. Cet ensemble d'un rapport évalué à 600 ou 700 livres par an, médiocrement géré, ne possédant plus de château depuis le XV^{ème} siècle, relevait de ses deux puissants voisins : Cussé et Tizé.

La terre des Rochers, dans le pays de Vitré avait meilleure allure. Avec le fief de La Haie de Torcé, en la paroisse d'Argentré-du-Plessis et celui de La Baudière, en Ruillé, elle devait allégeance à la maison princière de La Trémoille. Aujourd'hui encore, le château des Rochers, formé de bâtiments dressés en équerre, apparaît aux yeux du visiteur comme un hérissément de tours et de tourelles, accompagnées de cheminées jaillissant d'un bloc d'ardoise. Les façades sévères s'éclairent et se civilisent par de hautes fenêtres élégantes et des lucarnes paraissant faire le dos rond. Seule la chapelle octogonale, édifiée en 1671, surmontée d'une élégante lanterne jette une note de légèreté dans une construction faite à l'évidence plus pour la guerre que pour le divertissement. C'est d'ailleurs bien ainsi que cette demeure se trouve décrite dans un aveu de 1658 : "De grands bâtiments tant corps de logis, caves, salles basses et hautes, grenier, tourelles, tours défensives, canonnières, batteries et fortifications pour la consécration et la garde d'icelui tant par le haut que par le bas...".

Tout autour de cette "maison forte", on trouvait un jardin, des bois, des allées bordées de tilleuls, tout un univers champêtre que la "Marquise" modifiera pour en faire, selon la mode du temps, un décor domestique. Si elle emprunta à Le Nôtre ses plans et son cordeau, elle s'appropriâ le langage des "Précieuses" pour baptiser chaque lieu à l'instar de la Carte du Tendre. Là le Mail, ailleurs, le Solitaire, l'Infini, la Royale, sans omettre l'Honneur de ma fille, l'Echo de la Place de Coulanges ou la Place à Madame.

La seigneurie des Rochers avait appartenu jusqu'au début du XV^{ème} siècle à la famille de Mathefelon dont l'héritière épousa en 1410 Guillaume de Sévigné. La Baudière y avait été jointe cent ans plus tard et La Haye avait parachevé l'ensemble en 1629. Dans une pièce rimée de 1646,

Bussy-Rabutin et son compère Lenet, décrivent la vie supposée d'Henri et Marie de Sévigné dans leur possession vitréenne:

"Ce sont raisons fort pertinentes
D'être aux champs pour doubler ses rentes,
D'entendre parler de soi,
Conjointement avec le Roi,
Soit aux jours [des séances du tribunal seigneurial], ou bien à l'église,
Où le prêtre dit à sa guise :
"Nous prierons tous notre grand Dieu
Pour le Roi et Monsieur du Lieu,
Nous prierons aussi pour Madame,
Qu'elle accouche sans sage-femme",
Si quelqu'un veut prendre la forme,
Monseigneur dit qu'elle est à son terme,
Certes ce sont là des honneurs
Que l'on ne reçoit point ailleurs,
Sans compter l'octroi de la fête,
De lever tant sur chaque bête
De donner des permissions,
D'être chef des processions,
De commander que l'on s'avance
Ou pour la pêche ou pour la chasse
Rouer de coups qui ne fait pas
Corvée de charrue ou de bras,
Donner à filer la poupée [filer la quenouille]
Où Madame n'est point trompée
Car on rend ribaine ribon,
Plus qu'elle ne donne dit-on..."

Quelle bonne façon de dire les choses, et pas si fausse ma foi. Les privilèges attachés à ces fiefs s'éparpillaient sur près de deux douzaines de paroisses et si leur finance rapportait assez peu – environ 4 % de rentes- les Sévigné tenaient beaucoup à tout ce qui rehaussait leurs prétentions nobiliaires. Ils détenaient "enfeu et prééminence" dans l'église Saint-Martin-de-Vitré et droit de sépulture en la chapelle absidiale de Notre-Dame. C'est cependant à Etreilles qu'ils revendiquaient les plus grands honneurs. Leur triple qualité de fondateur, patron et prééminencier se matérialisait, dans l'église du lieu, par la présence de leurs armes –écartelées de sable et d'argent-gravées dans la pierre ou peintes sur les verrières ainsi que par de solennels bancs à queue, accoudoirs clos et fermés. L'après-midi du premier janvier, au chœur, le dernier marié de l'année précédente présentait, à peine d'amende, au seigneur des Rochers, une soule de cuir destinée à l'amusement des jeunes gens. Rien ne laisse supposer cependant que la "Marquise" ait, en personne, assisté à pareille cérémonie. Sa correspondance reste muette sur ce point. A ladite seigneurie se rattachaient également le patronage et la prééminence de Domalain et de Vergéal. Par ailleurs, c'est en sa qualité de fondatrice de l'église de Torcé que la Dame des Rochers devint, un jour de 1662, marraine d'une cloche toujours tintante. Le desservant de la paroisse devait, à perpétuité, célébrer chaque samedi messe et vêpres à l'intention du seigneur et les Sévigné présentaient le trésorier de la Fabrique, le maître d'école et un chapelain.

On n'en finirait pas d'énumérer tous les droits et honneurs attachés à leur titre. Cela comprenait la justice, basse, haute ou moyenne,

le pouvoir de nomination du sénéchal, du procureur, des greffiers, tabellions et autres hommes de loi ; les droits de coutume, déshérence des bâtards, bouteillage... Pour se terminer par la paire de gants que leur devaient, une fois l'an, les vassaux de la paroisse d'Yzé.

A ces possessions campagnardes s'ajoutait, dans la ville même de Vitré, une noble et vaste maison avec jardin, enserrée dans les remparts, appelée la "Tour de Sévigné".

Toutes les terres familiales ne se trouvaient pas groupées dans cette partie orientale de la Bretagne. Les Sévigné durent se séparer en 1649, afin de faire face à une situation financière préoccupante, du Plessis-Tréal, en La Gacilly. Ce bien vendu 62.000 livres provenait d'une riche héritière Gillette de Tréal, mariée dans la seconde moitié du XVème siècle à un certain Guy de Sévigné. De même origine était la seigneurie du Bodigat, en Mohon, baronnie sans manoir ni château dont les ressources, pour l'essentiel, se comptaient en rentes, redevances diverses et produits de justice. Citons enfin le domaine de Buron, en Vigneux, dans le pays nantais, fier de son château du XIVème siècle. Il fut le lieu de séjour préféré des aïeux d'Henri de Sévigné, cet élégant cavalier dont on vantait l'esprit, qui, nuitamment, par peur du "malin" noueur d'aiguillettes, épouse, le 4 août 1644, la petite-fille de sainte Jeanne de Chantal, fondatrice, avec saint François de Sales, de l'Ordre de la Visitation.

Deux orphelins unissaient ainsi leurs destinées pour le meilleur et le pire. Le pire vint d'abord avec la mort du "Marquis" au cours d'un duel provoqué par son trop grand penchant pour la galanterie ; le meilleur nous est resté dans la correspondance de sa veuve, témoin irremplaçable du Grand Siècle.

La dame des Rochers termina ses jours loin de la Bretagne. Sa fille adorée lui ferma les yeux le 18 avril 1696 dans une chambre du château de Grignan. Son gendre, un des derniers représentants de l'illustre famille des Adhenar de Monteil, la fit inhumer dans la collégiale toute proche. En 1793, la populace profana les tombes seigneuriales et celle de la "Marquise" n'échappa pas au désastre. Lorsque son cercueil fut ouvert, on trouva le corps de Madame de Sévigné parfaitement conservé ainsi que ses vêtements. La populace se batit autour de sa dépouille pour arracher quelques lambeaux d'étoffe.

Pendant la Révolution, la "société populaire" ordonna de brûler la collection des portraits conservés au château. On a raconté que la femme du secrétaire de mairie de l'époque, lessiva les peintures représentant Louis XIV et la reine Marie-Thérèse qui étaient dans la salle d'honneur. La toile récupérée se transforma en draps de lits et en essuie-mains. Ainsi vont les grands événements !

PIERRE VALANCONY

Références :

- R. Duchêne : "Mme de Sévigné ou la chance d'être femme" Fayard 1982.
- H. Bourde de la Rogerie : "Terres et seigneuries de la famille de Sévigné" 1926.
- M. Pocquet du Haut-Jussé : "Mme de Sévigné et la Bretagne" 1926
- J. Lemoine et H. Bourde de la Rogerie : "Mme de Sévigné aux Rochers..."
- Paul Jeanne : "De Paris à la Méditerranée" Hachette 1884.